

BUDGET PRIMITIF

2023

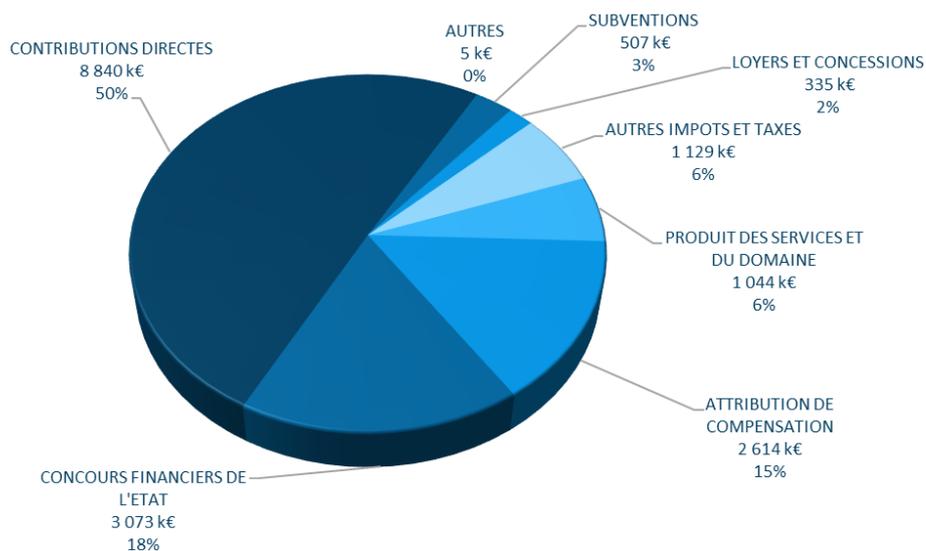
RAPPORT DE PRESENTATION

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les produits de fonctionnement se composent principalement des contributions directes (50%), des concours financiers de l'Etat (18%), de l'attribution de compensation (15%), des autres impôts et taxes (6%) et des produits des services et du domaine (6%).

Ils sont évalués à 17 548 k€ en 2023 contre 16 191 k€ en 2022, soit une hausse de 8,4%.



en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	16 191	17 548	1 357	8,4%
PRODUIT DES SERVICES (70)	906	1 044	138	15,2%
IMPOTS ET TAXES (73)	11 729	12 583	854	7,3%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 172	3 580	408	12,9%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	352	336	-16	-4,5%
ATTENUATION DE CHARGES (013)	30	5	-25	-83,3%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (77)	2	0	-2	-100,0%

1.1.1 LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUIT DES SERVICES (70)	906	1 044	138	15,2%
POLE D'ECHANGE MULTI USAGES	90	115	25	27,8%
VENTE DE REPAS	380	482	102	26,8%
REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LA CCPFV	40	57	17	42,5%
REDEVANCE DES SERVICES A CARACTERE CULTUREL	42	54	12	28,6%
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	28	15	-13	-45,7%
AUTRES	326	321	-5	-1,6%

Les produits des services sont évalués à 1 044 k€ soit une hausse de 15,2% par rapport au budget 2022. Cette augmentation résulte principalement de trois facteurs :

- Le pôle d'échange multi usages : la prévision du budget 2022 (90 k€) avait été prudente, la réalisation s'élevant à 111 k€. Sur la base des nouveaux tarifs, 4€ sur l'ensemble des lignes, avec des mouvements identiques à 2022, cette recette est évaluée à 115 k€ ;
- Les recettes de la restauration du fait d'un fort accroissement du nombre de repas vendu aux communes extérieures et à la communauté de communes et de la revalorisation des tarifs ;
- Les remboursements de frais par la communauté de communes : le remboursement des fluides de l'école de musique et de l'utilisation du gymnase pour les cours de danse avait été omis dans le budget de 2022 ;
- Les redevances des services culturels dans la mesure où le contexte sanitaire avait conduit à être prudent dans les prévisions de ces recettes en 2022.

A l'inverse, les redevances d'occupation du domaine public sont prévues à la baisse sur la base du constat de la réalisation 2022.

1.1.2 LES IMPOTS ET TAXES

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
IMPOTS ET TAXES (73)	11 729	12 583	854	7,3%
CONTRIBUTIONS DIRECTES	8 122	8 840	718	8,8%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 570	2 614	44	1,7%
FPIC	149	160	11	7,4%
DROITS DE MUTATION	400	400	0	0,0%
TAXE SUR L'ELECTRICITE	310	310	0	0,0%
TAXE SUR LA PUBLICITE	113	150	37	32,7%
DROITS DE PLACE	50	84	34	68,0%
AIRE DE CAMPING CAR	15	25	10	66,7%

Les impôts et taxe sont évalués à 12 583 k€, en progression de 7,3% par rapport au budget de 2022.

Ce niveau de hausse s'explique principalement par la revalorisation des bases fiscales de 7,1% pour les logements et les industries. Les contributions directes sont alors évaluées à 8 840 k€ ce qui résulte des prévisions d'évolutions physiques suivantes :

- 1,4% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 1,0% pour les bases de taxe d'habitation des résidences secondaires,
- 0,0% pour les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La taxe sur la publicité, les droits de place, la taxe pour les aires de camping-car et le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) contribue également au dynamisme des recettes fiscales. Leur évaluation se fonde sur la réalisation de 2022.

1.1.3 LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations et participations sont évaluées à 3 580 k€ pour 2023, en progression de 12,9% par rapport au budget primitif 2022.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
DOTATIONS ET SUBVENTIONS (74)	3 172	3 580	408	12,9%
DOTATION FORFAITAIRE	1 441	1 444	3	0,2%
DOTATION SOLIDARITE RURALE BOURG CENTRE	395	432	37	9,4%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	422	440	18	4,3%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	162	170	8	4,9%
COMPENSATIONS TAXES FONCIERES	415	572	157	37,8%
FCTVA	15	15	0	0,0%
BOUCLIER ENERGETIQUE	0	150	150	s.o.
SUBVENTIONS	322	357	35	10,9%

Le niveau de progression s'explique principalement par :

- Le bouclier énergétique évalué à 150 k€,
- Une sous-évaluation de la dotation de solidarité rurale et des compensations de taxes foncières au budget primitif 2022,
- La progression des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales suite à l'augmentation de l'amplitude horaire de la maison de l'enfance et la valorisation du périscolaire dans le cadre du projet éducatif territorial.

1.1.4 LES AUTRES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
AUTRES PRODUITS COURANTS (75)	352	336	-16	-4,5%
LOCATIONS IMMOBILIERES	328	311	-17	-5,1%
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	24	25	1	2,5%

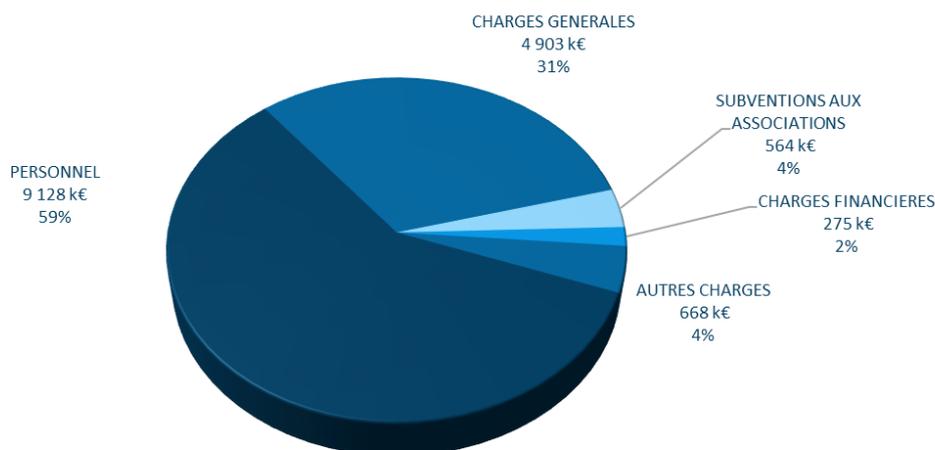
Les autres produits de fonctionnement courant sont évalués à 336 k€ pour 2023, en baisse de 4,5% par rapport au budget 2022.

Cette baisse s'explique principalement par l'arrêt de la location du 33 rue Rabelais.

1.2 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement se composent des dépenses de personnel (59%), des charges à caractère général (31%), des subventions aux associations (4%), des charges financières (2%), les autres charges (élus, subvention aux CCAS, contributions aux écoles privées...) représentant 4%.

A noter que dans le cadre de la nomenclature M57, il n'existe plus de dépenses exceptionnelles.



Ces dépenses sont évaluées à 15 548 k€ en progression de 10% par rapport au budget primitif 2022.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	14 091	15 548	1 457	10,3%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	3 856	4 903	1 047	27,2%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	8 700	9 128	428	4,9%
ATTENUATION DE PRODUIT (014)	26	30	4	15,4%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (6574)	614	564	-50	-8,1%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	615	638	23	3,7%
CHARGES FINANCIERES (66)	270	275	5	1,9%
DOTATIONS AUX PROVISIONS (68)	10	10	0	s.o.

1.2.1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES A CARACTERE GENERAL (011)	3 856	4 903	1 047	27,2%
ELECTRICITE ET GAZ	890	1 905	1 015	114,0%
ALIMENTATION RESTAURATION COLLECTIVE	286	377	91	31,8%
BIENNALE	26	0	-26	-100,0%
AUTRES	2 654	2 621	-33	-1,2%

Les charges à caractère général sont en forte augmentation (+27,2%). Ceci résulte de la hausse des dépenses d'électricité, de gaz et d'alimentation de la restauration collective. Sur ce dernier point la progression s'explique d'une part de la hausse des tarifs de certains produits alimentaires et d'autre part de l'augmentation du nombre de repas prévu.

1.2.2 LES DEPENSES DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel sont évaluées à 9 128 k€, en hausse de 4,9% par rapport au budget primitif 2022.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (295 k€),
- Les avancements d'échelon (50 k€),
- Le recrutement d'un archiviste (50 k€).

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES DE PERSONNEL (012)	8 700	9 128	428	4,9%
REMUNERATION ET CHARGES	8 500	8 956	456	5,4%
PERSONNEL EXTERIEUR	56	28	-27	n.s.
ASSURANCE DU PERSONNEL	96	95	-1	-1,1%
ŒUVRES SOCIALES	40	40	0	0,0%
MEDECINE DU TRAVAIL	9	9	1	5,9%

1.2.3 LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations constituent un article spécialisé c'est-à-dire qu'il ne peut y avoir de virements avec d'autres articles. Elles apparaissent en baisse mais cela résulte de l'arrêt d'une prestation de l'ODDAS réalisée dorénavant en interne et de la fin de la participation à la location de l'espace Cassin.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (6574)	614	564	-50	-8,1%
PRESTATION ODDAS	30	0	-30	-100,0%
PARTICIPATION LOCATION ESPACE CASSIN	20	0	-20	-100,0%
AUTRES	564	564	0	0,0%

1.2.4 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante comprennent notamment les dépenses liées aux élus, les contributions aux écoles privées et la subvention au CCAS.

Elles sont évaluées à 638 k€, en progression de 3,7% par rapport au budget primitif 2022, évolution s'expliquant principalement par la revalorisation du point d'indice du 1^{er} juillet 2022 applicable aux indemnités des élus.

en milliers d'euro	bp2022	bp2023	Evol°	%
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (65)	615	638	23	3,7%
DROITS D'UTILISATION LOGICIELS	59	58	-1	n.s.
CONTRIBUTION AUX ECOLES PRIVEES	131	131	0	0,0%
ELUS	254	266	12	4,8%
NON VALEURS	18	18	0	0,0%
CONTRIBUTION RESEAUX UNITAIRES	44	44	0	s.o.
SUBVENTION AU CCAS	78	86	8	10,3%
AUTRES	31	35	4	12,8%

2. LA DETTE

Le stock de dette s'élève à 12 005 k€ au 1^{er} janvier 2023 et se compose de douze emprunts dont deux à taux variable indexé sur l'euribor 3 mois représentant 3% de l'encours.

A cela s'ajoute un emprunt de 1 000 k€ contracté en 2022 mais non mobilisé en 2022.

L'euribor 3 mois, qui était négatif jusqu'au 14 juillet 2022, se situe autour de 2,2% au début de janvier de 2023. Les marchés financiers anticipent une augmentation du taux sur le 1^{er} semestre 2023, lequel atteindrait 4,4% à la fin du mois de mai avant d'amorcer une baisse pour tendre vers 3,0% au début de l'année 2024.

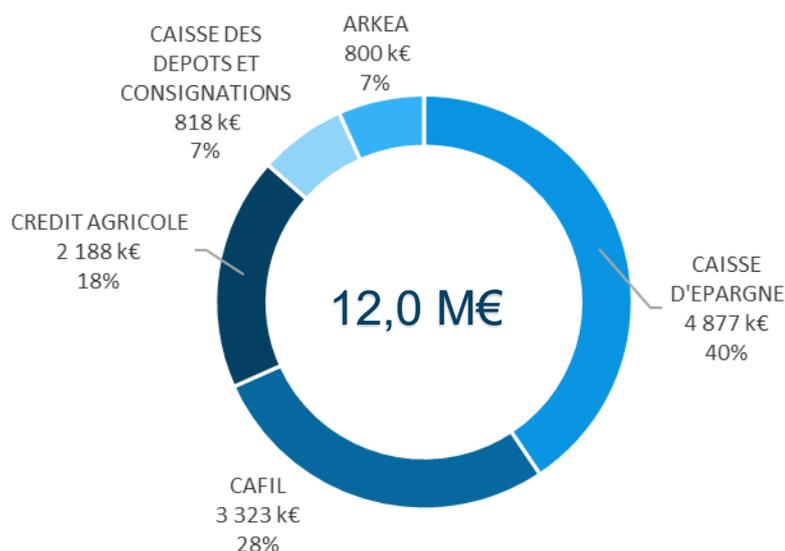
Pour le 1^{er} emprunt à taux variable dont l'encours au 1^{er} janvier est de 37 k€, le taux d'intérêt de la 1^{ère} échéance est connu et égal à 2,085%. Pour les échéances suivantes, en fonction des taux anticipés ils seraient de 3,76% pour la 2^{ème} échéance, 4,48% pour la 3^{ème} échéance et 4,02% pour la 4^{ème} échéance.

Pour le 2nd emprunt à taux variable dont l'encours au 1^{er} janvier est de 284 k€, le taux d'intérêt de la 1^{ère} échéance est connu et égal à 2,93%. Pour les échéances suivantes, en fonction des taux anticipés ils seraient de 4,41% pour la 2^{ème} échéance, 5,35% pour la 3^{ème} échéance et 4,96% pour la 4^{ème} échéance.

Au total, les intérêts de la dette sont évalués à 275 k€ en intégrant des mobilisations d'emprunts en cours d'année.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
CHARGES FINANCIERES (66)	270	275	5	1,9%
INTERETS DES EMPRUNTS	265	275	10	3,8%
INTERETS LIGNE DE TRESORERIE	5	0	-5	s.o.

La Caisse d'Epargne demeure le principal prêteur de la ville et représente 40% de l'encours, suivi de la CAFIL (Caisse Française de Financement Local) et du Crédit Agricole.



3. LES EQUILIBRES FINANCIERS

Malgré la forte hausse des dépenses énergétiques, la capacité d'autofinancement (CAF) brute ne subit qu'une légère baisse. La CAF nette s'élève à 920 k€ soit à un niveau proche de 1 M€.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	16 191	17 548	1 357	8,4%
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	14 091	15 548	1 457	10,3%
= CAF BRUTE	2 100	2 000	-100	
- REMBOURSEMENT DE CAPITAL	1 050	1 080	30	
= CAF NETTE	1 050	920	-130	

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

4.1 LES RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT

Les ressources propres d'investissement comprennent le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui correspond à une restitution de la TVA française payée l'année précédente sur les investissements, la taxe d'aménagement et les cessions.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°	%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 036	1 837	801	77,3%
FCTVA	840	515	-325	-38,7%
TAXE D'AMENAGEMENT NETTE*	-56	-40	16	-28,6%
CESSIONS	252	1 362	1 110	440,5%

* : nette des reversements à la communauté de communes

Pour l'année 2023, le FCTVA est évalué à 515 k€.

Concernant la taxe d'aménagement, elle est évaluée à 200 k€ mais un montant de 240 k€ devrait être reversé à la communauté de communes, 120 k€ au titre de la régularisation des années 1996-2020 et 120 k€ au titre de l'année antérieure.

Un montant évalué à 1 362 k€ de cessions possibles a été évalué pour l'année 2023.

Dès lors, le disponible pour le financement des investissements est de 2 757 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°
CAF NETTE	1 050	920	-130
+ RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	1 036	1 837	801
= DISPONIBLE POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	2 086	2 757	671

4.2 LES DEPENSES NETTE D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements prévues au budget 2023 vont s'élever à 8 416 k€ pour 2 082 k€ de subventions.

Les investissements prévus au budget 2023 sont conformes au programme pluriannuel présenté dans le rapport d'orientation budgétaire et comprennent notamment :

- La rénovation de l'école Bouron Massé pour 2 630 k€,
- La réhabilitation de friche Lussaud pour 1 274 k€,
- Le PRU Moulin Liots pour 825 k€,
- Le programme annuel de rénovation de la voirie pour 750 k€,
- La rue de la République pour 685 k€,
- L'église Notre Dame pour 490 k€,
- Le programme d'économies d'énergie des bâtiments et de l'éclairage public pour 280 k€,
- La rénovation de l'équipement de loisirs du parc Baron pour 250 k€,
- La rénovation du musée pour 200 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023	Evol°
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 878	8 416	-462
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 873	2 082	209
= BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7 005	6 334	-671

Le besoin de financement s'élève à 6 334 k€. Le disponible pour financement de l'investissement étant de 2 767 k€, l'emprunt nécessaire à l'équilibre est de 3 577 k€.

<i>en milliers d'euro</i>	bp2022	bp2023
BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	7 005	6 334
- DISPONIBLE POUR FINANCEMENT	2 086	2 757
= EMPRUNT D'EQUILIBRE	4 919	3 577

L'encours de la dette contractée au 31/12 devrait donc s'élever à 15,5 M€, soit une capacité de désendettement de 7,7 ans.